

TONNA

RAPPORT ANNUEL 2015



LA LETTRE DU PRÉSIDENT

Nous constatons pour l'année 2015 une nouvelle baisse de notre chiffre d'affaires de 1,8 M€, soit 13,6 %.

Cette baisse, en partie liée à la conjoncture économique, est à déplorer dans toutes les activités de notre société et en particulier dans l'activité Réseaux RCU/RCI ou contrairement à 2014 nous n'avons pas enregistré de commandes "spécifiques".

Grâce aux diminutions des charges de personnel et charges de fonctionnement, le résultat reste sensiblement équivalent à celui de 2014 pour un montant de -89 K€.

Les actions financières menées au niveau du groupe FINANCIERE PONTOISE, les évolutions technologiques liées à l'activité TV et les marchés export devraient permettre à TONNA ELECTRONIQUE de retrouver en 2016 une exploitation positive.

Pour cela, nous devons, dès maintenant, continuer nos économies de charges et développer nos ventes sur le marché français et export.

Bruno PROUST

ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Responsable des informations

Monsieur Bruno PROUST, président et directeur général de la société TONNA ELECTRONIQUE (ci-après la société)

Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Bruno PROUST

	2015	2014	2013	2012
Valeurs brutes	6 509	6 216	5 247	4 902
Immobilisations				
a. Installations générales	1 013	625	7	116
b. Installations techniques	2 298	1	3,05	2 299
c. matériel et outillage industriels	3 164	14	(5)	3 173
Autres immobilisations corporelles	7 197	6 216	5 247	4 902
Total	7 197	6 216	5 247	4 902

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Faits significatifs de l'exercice	6
Réalisations industrielles – Recherche & Développement	8
Social	8
Informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE)	8
Dépenses non déductibles fiscalement	13
Perspectives	13
Présentation du bilan et du compte de résultat	13
Echéancier des comptes fournisseurs	14
Indicateurs de performance et de risques	15
Evènements post clôture	16
Information de l'actionnaire	16

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux	18
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	19

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX	20
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	
ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	

COMPTES SOCIAUX 2015

Bilan au 31 décembre 2015	28
Compte de résultat 2015	30

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2015

Présentation de l'activité	31
Faits significatifs de l'exercice	32
Règles et méthodes comptables	34
Notes sur le bilan	37
Notes sur le compte de résultat	44
Facteurs de risques	45
Autres éléments	46

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS	49
-------------------------	----

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,	50
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	52
--	----

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2016	54
--	----

RAPPORT DE GESTION

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

ACTIVITÉ EN RETRAIT

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 s'établit à 11 708 K€, en baisse de 13,6 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

Segments d'activité	2015	2014	Variation 2015/2014
TV Individuel	1 772	2 094	(15,4 %)
TV Collectif	2 541	2 935	(13,4 %)
Portier / Sécurité	6 293	6 579	(4,3 %)
Réseaux	1 171	2 079	(43,7 %)
RFA / Divers	(69)	(142)	
Total	11 708	13 545	(13,6 %)

L'atonie du marché de la construction (moins de 300 000 logements construits en 2015, plus bas niveau depuis 1997) a fortement pesé sur l'activité 2015.

Toutes les familles sont en baisse par rapport à 2014 :

- -15,4 % pour la famille TV Individuel et -13,4 % pour la famille TV collectif conformément aux tendances du marché de la télévision ; la gamme de coffrets de communication se développe sur un créneau nouveau
- -4,3 % pour la famille Portier qui souffre de la morosité du marché de la construction ; les parts de marché sont néanmoins confortées
- -43,7 % pour la famille Réseaux ce qui correspond au niveau 2013 hormis une affaire spécifique obtenue en 2014

Le chiffre d'affaires export progresse à 991 K€ (+15,5 %) avec des perspectives intéressantes pour le Maghreb et l'Afrique centrale.

La société a maintenu une activité partielle au sein de ses établissements de Reims et Fameck sur l'exercice, générant une économie globale de 364 K€.

Par décision du 27 janvier 2015, la direction générale des finances publiques a accepté la demande de remboursement de la créance fiscale d'un montant de 101 K€ déposée le 5 mai 2014 auprès du service des impôts des entreprises de Reims-Est relative à un crédit d'impôt recherche et à un crédit d'impôt innovation constatés au titre de l'exercice 2013 et remboursé à ce titre une somme de 105 K€ intégrant des intérêts moratoires.

La société a par ailleurs pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2015, bénéficiant d'une avance de 76 K€ sur l'exercice.

Enfin, le plan de règlement accordé en novembre 2013 aux entités du groupe FINANCIERE PONTOISE a été dénoncé le 4 juin 2015. Suite à cette dénonciation, la majeure partie des échéances du plan CCSF de la société TONNA ELECTRONIQUE ont été soit apurées, soit rééchelonnées.

Le 29 septembre 2015, la CCSF a décidé d'accorder au groupe un moratoire de trois mois destiné à la mise en place d'un nouveau plan de règlement, lequel a été obtenu le 28 janvier 2016 (cf. Evénements post-clôture).

MODIFICATION DU PLAN DE CONTINUATION

Aux termes d'un jugement du 16 juillet 2015, le tribunal de commerce de Reims a fait droit à la requête présentée le 6 mai 2015 et modifié le plan de redressement de la société dans les conditions suivantes :

- report de l'échéance du 15 mai 2015, fixée à 18,75 %, au 15 mai 2019
- report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016, fixée à 18,75 % au 15 mai 2019
- report du terme du plan au 15 mai 2019

Dans ces conditions, et compte tenu des modifications précédemment autorisées par le tribunal de commerce (jugements des 1er juin 2010 et 26 décembre 2013), le plan d'apurement résiduel des créanciers est modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié (suite au jugement du 01/06/2010)	Echéancier modifié (suite au jugement du 26/12/2013)	Echéancier modifié (suite au jugement du 16/07/2015)
15/05/2015	15 %	15 %	18,75 %	
15/05/2016	15 %	15 %	18,75 %	9,38 %
15/05/2017	15 %	17,5 %	18,75 %	18,75 %
15/05/2018	15 %	17,5 %	18,75 %	18,75 %
15/05/2019				28,12 %*

*hors la créance du comité des fournisseurs

En K€ (hors intérêts in fine)

Echéance du 15/05/2015	Echéance du 15/05/2016	Echéance du 15/05/2017	Echéance du 15/05/2018	Echéance du 15/05/2019	Total
-	250	499	499	1 020*	2 268

*y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

Pour mémoire, l'échéancier initial est rappelé ci-dessous :

En K€ (hors intérêts in fine)

Echéance du 15/08/2008	186
Echéance du 15/05/2009	543
Echéance du 15/05/2010	407
Echéance du 15/05/2011	133
Echéance du 15/05/2012	133
Echéance du 15/05/2013	266
Echéance du 15/05/2014	266
Echéance du 15/05/2015	399
Echéance du 15/05/2016	399
Echéance du 15/05/2017	399
Echéance du 15/05/2018	670*
Total	3 801

*y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

RAPPORT DE GESTION

RÉALISATIONS INDUSTRIELLES – RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

En Télévision, 2015 a été une année de transition focalisée sur la bascule HD d'avril 2016. Dans cette perspective, les travaux de l'équipe R&D ont porté sur :

- le transcodage MPEG4 vers MPEG2
- la bascule automatique des transpondeurs sur Fransat
- le développement d'une nouvelle carte d'entrée DVB-S2 pour la gestion de 8 transports stream
- le développement de softs de mise à jour des équipements installés pour le passage en DVB-S2 des multiplex de Fransat

En Portier, les études initiées en 2014 ont été finalisées et un effort particulier a été porté à l'industrialisation des produits en vue d'améliorer la fiabilité avec la fourniture de bancs de tests pour l'unité de production à Reims.

Concernant les études, l'accent a été mis sur :

- le combiné mains libres Audio / Vidéo
- la finalisation de la gamme DC (alimentation courant continu)
- le soft TWeb

Le site de Fameck est resté par ailleurs un acteur majeur du développement commercial France et export avec notamment la formation de clients à la programmation des modules INTEGRAL.

SOCIAL

Il est rappelé que la société recourt à l'activité partielle depuis le 1er octobre 2012. La mesure a été maintenue tout au long de l'année 2015.

INFORMATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

En application des articles L 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sociales, environnementales et sociétales ci-après. Nous vous précisons cependant n'avoir pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant pour vérifier ces informations.

INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique au 31 décembre 2015

Activités et opérations	Hommes			Femmes			Total
	Reims	Fameck	Vitry / Seine	Reims	Fameck	Vitry / Seine	
a. gros œuvres	3	1	0	3	0	0	3
b. aménagements	5	1	0	1	0	0	7
c. agencements	0	0	0	0	0	0	0
d. installations	2	4	1	4	1	0	12
e. installations dépendantes	16	13	1	8	2	0	40
f. installations matérielle	Total	26	18	2	13	3	62*

*plus 1 homme de plus de 50 ans basé en Italie

Embauches et départs

- Nombre d'embauches : 2 en contrat de travail à durée déterminée :
 - 1 technicien SAV (CDD vacances)
 - 1 apprenti électrotechnique
- Nombre de départs et motifs de ces départs : 6 dont :
 - 1 départ en retraite
 - 2 fin de contrat à durée déterminée (dont 1 CDD vacances)
 - 2 fin de contrat d'apprentissage
 - 1 licenciement économique
- Nombre de missions intérimaires : 15

Rémunérations et évolution

- Montant des salaires et traitements versés au cours de l'exercice 2015 : 2 233 312 euros (contre 2 361 919 euros en 2014).
- Montant des charges sociales afférentes : 936 140 euros représentant un taux de charge moyen de 42,63 % (contre 1 020 954 euros représentant un taux de charge moyen de 46,05 % en 2014).
- Mesures salariales décidées dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2015 : Néant (Il a été conclu en date du 29 octobre 2015 un accord salarial sur la compétitivité subrogeant l'accord négociation annuelle obligatoire 2015).
- Nombre d'heures supplémentaires effectuées : 70 heures (contre 547,60 heures en 2014).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

- Durée du travail :

Fixée, pour les cadres et assimilés relevant d'un forfait annuel exprimé en jours travaillés, à :

- 218 jours pour le personnel relevant des établissements de Reims et Vitry-sur-Seine
- 216 jours pour le personnel relevant de l'établissement de Fameck

Fixée, pour les mensuels, à 35 heures réparties sur :

- 5 jours pour le personnel relevant des établissements de Reims et Vitry-sur-Seine
- 4,5 jours pour le personnel relevant de l'établissement de Fameck

- Application de la réduction du temps de travail (personnel relevant du régime du forfait jours) :

S'exerce sous forme de jours de repos sur l'année (JRTT), à raison de 9 jours pour 2015 pour le personnel des établissements de Reims et Fameck.

Nombre de contrats de travail à temps partiel : 2

Absentéisme

Les taux d'absentéisme des établissements de Reims et Vitry-sur-Seine et Fameck ressortent respectivement à 3,55 % et 2,13 %.

RAPPORT DE GESTION

Relations sociales

Organisation du dialogue social

TONNA compte un comité d'entreprise ainsi que des délégués du personnel au sein de ses établissements de Reims et Fameck.

Les mandats des institutions représentatives du personnel ont été renouvelés le 2 juillet 2013 pour une durée de 4 ans.

Le comité d'entreprise s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2015.

Bilan des accords collectifs

• Négociation annuelle obligatoire :

Il a été conclu en date du 29 octobre 2015 un accord salarial sur la compétitivité subrogeant, d'un commun accord, l'accord négociation annuelle obligatoire 2015.

• Accord salarial sur la compétitivité :

L'accord salarial sur la compétitivité du 29 octobre 2015 prévoit :

- le gel du versement du 13ème mois 2015 (solde) et du 13ème 2016 sous réserve du respect des rémunérations minimales conventionnelles garanties
- le cofinancement par moitié du régime Frais de santé à compter du 1er janvier 2016
- le blocage en Compte Epargne Temps, pour le personnel concerné, des 10 JRTT de l'année 2016

• Autres accords collectifs :

Accord du 16 février 2015 sur les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité 2015.

Œuvres sociales

La subvention allouée au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles est de 0,3 % de la masse salariale. Cette subvention est complétée d'une contribution aux cadeaux de fin d'année de 35 euros par personne calculée sur l'effectif moyen. La dotation totale pour l'exercice s'est ainsi élevée à 12 421 euros.

Santé et sécurité

Conditions de santé et sécurité au travail et bilan des accidents

Les conditions de santé et de sécurité au travail n'appellent pas de remarque particulière compte tenu de la nature de l'activité.

Il n'a pas été conclu d'accord d'entreprise en la matière.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Ont été enregistrés au cours de l'exercice 2 accidents du travail sans gravité.

Par ailleurs, 2 collaboratrices (opératrices de câblage) ont reconnues en maladie professionnelle au cours des exercices antérieurs.

Formation

14 actions de formation représentant 535 heures pour un coût pédagogique total de 24 K€ ont été réalisées sur l'exercice.

Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle Hommes / Femmes

Les partenaires sociaux ont régularisé en date du 3 décembre 2014 un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les salaires de base bruts mensuels moyens 2015 sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Niveaux*	Salaires de base moyens mensuels bruts (en euros)	
	Hommes	Femmes
I	1 458	
II	1 458	1 458
III	1 593	1 566
IV	1 680	1 669
V	2 281	2 046
Cadres P1/P2	2 960	3 375
Cadres P3	4 711	

* suivant classification des emplois dans la métallurgie

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés

La société remplit son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Elle emploie 3 travailleurs handicapés et sous-traite des prestations en ESAT. Elle ne verse donc pas de contribution Agefiph.

Politique de lutte contre les discriminations

La société n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter cette section.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

La société n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter les stipulations de l'OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ainsi qu'à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Les stipulations de l'OIT relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants sont sans objet au regard de l'activité.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

La société n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter cette section. Il est toutefois rappelé que ses activités ne génèrent ni risques environnementaux ni pollutions.

Pollution et gestion des déchets

L'exposé de mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol ainsi que de prise en compte des nuisances sonores sont sans objet au regard de l'activité.

Les déchets générés par l'activité sont essentiellement constitués de cartons, palettes et matières plastiques enlevés, après avoir été compactés, par des entreprises spécialisées.

La taxe sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a généré une charge de 3 K€ sur l'exercice, intégralement répercutée aux clients.

Utilisation durable des ressources

Les principales sources d'énergie utilisées, non significatives pour l'activité, sont l'électricité et le gaz. Elles représentent une consommation de 64 K€ pour les 3 établissements.

L'eau représente une consommation de 2 K€.

Les informations relatives au **changement climatique** et à la **protection de la biodiversité** sont sans objet au regard de l'activité.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Les informations relatives à l'**impact territorial, économique et social de l'activité de la société** en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas jugées pertinentes au regard de l'activité.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité

En partenariat avec les établissements de l'enseignement technique, la société a reçu 5 stagiaires en filière électronique et 1 stagiaire longue durée pour un projet Web design sur un portail utilisateur IPTV.

Sous-traitance et fournisseurs

La société n'a pas mis en place de procédure permettant la prise en compte dans les relations avec ses fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

Les achats d'études et de sous-traitance 2015 s'élèvent à 369 K€, dont 299 K€ d'achats d'études et 70 K€ de sous-traitance de main d'œuvre.

L'entreprise n'a pas été en mesure de collecter l'information permettant d'exposer les actions engagées pour prévenir la corruption et les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ainsi que les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme (**loyauté des pratiques**).

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 11 233 euros. L'impôt théorique en résultant s'élève à 3 744 euros.

PERSPECTIVES

A fin mars 2016, la société enregistre une progression de ses activités sur les familles TV Individuel et Collectif et sur la famille Réseaux (segment Réseaux Câblés Institutionnels).

Le passage généralisé des chaînes de la Télévision Numérique Terrestre à la Haute Définition opéré en avril s'est accompagné d'une mise à niveau de partie des équipements TV.

Cette évolution s'accompagne d'un redéploiement des fréquences d'avril 2016 à juin 2019 pour répondre aux besoins en très haut débit mobile, en transférant la bande des 700 MHz, où est actuellement diffusée une partie de la TNT, aux services mobiles.

PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Présentation du bilan

Le montant total du bilan au 31 décembre 2015 s'élève à 5 171 955 euros contre un montant de 5 822 717 euros pour l'exercice précédent.

Les principaux mouvements affectant les postes du bilan au 31 décembre 2015 mettent en évidence :

A l'actif :

- une augmentation du poste net "Immobilisations incorporelles" de 242 K€ principalement liée à l'activation des frais de développement des études se rapportant au développement de la gamme de têtes de réseaux INTEGRAL
- une diminution du poste net "Stocks et en-cours" de 559 K€ principalement liée à la baisse du poste "Matières premières et autres approvisionnements"

Au passif :

- une dégradation du poste "Capitaux propres" à hauteur de la perte de l'exercice, soit 89 K€

Présentation du compte de résultat

En K€	2015	2014
Chiffre d'affaires hors taxes	11 708	13 545
Résultat d'exploitation	(293)	(116)
Résultat financier	(41)	(74)
Résultat courant avant impôts	(334)	(189)
Résultat exceptionnel	(31)	(12)
Résultat net	(89)	(79)

RAPPORT DE GESTION

Avec un chiffre d'affaires en baisse de 13,6 % par rapport à l'exercice précédent, le résultat d'exploitation demeure déficitaire. Il ressort en perte de 293 K€ contre une perte de 116 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit en perte de 41 K€ contre une perte de 74 K€ pour l'exercice précédent.

Avec un résultat exceptionnel en perte de 31 K€ contre un résultat en perte de 12 K€ pour l'exercice précédent, le résultat net s'établit en perte de 89 K€ contre une perte de 79 K€ pour l'exercice précédent.

ECHÉANCIER DES COMPTES FOURNISSEURS

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2015 s'élèvent à 2 865 K€.

Leur échéancier est le suivant :

En K€	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2015	1 442*		1 442
Payables avant le 31/01/2016	590		590
Payables avant le 29/02/2016	458		458
Payables après le 29/02/2016	54	487	541
Autres			
Factures non parvenues	321		321
Total	2 865	487	3 352

* dont dettes Fournisseurs vis à vis du groupe à hauteur de 765 K€

Les dettes fournisseurs présentées sur la ligne "Autres" se rapportent aux effets à payer.

Echéancier des comptes fournisseurs au 31 décembre 2014 :

En K€	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2014	1 824*		1 824
Payables avant le 31/01/2015	426		426
Payables avant le 28/02/2015	536		536
Payables après le 28/02/2015	18	484	502
Autres	236		236
Factures non parvenues	235		235
Total	3 275	484	3 759

* dont dettes Fournisseurs vis à vis du groupe à hauteur de 937 K€

INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE RISQUES

Situation de l'endettement financier (y compris dettes nettes liées au redressement judiciaire et financement net du factor)

En K€	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95	1
Dettes factor	2 270	2 487
Dettes RJ	2 323	2 338
Dettes URSSAF/TVA (CCSF)	109	318
Dette financière brute	4 797	5 144
Avances (RJ et factor)	(775)	(773)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1)	(32)
Dette financière nette	4 021	4 339

Facteurs de risques

La société TONNA ELECTRONIQUE a établi ses comptes annuels 2015 conformément à la convention comptable de continuité de l'exploitation.

Il est renvoyé à la lecture de l'annexe aux comptes sociaux 2015 (§ 3.2 - Principes généraux) pour l'appréhension des risques susceptibles de peser sur l'exploitation.

Concernant les autres facteurs de risques auxquels la société TONNA ELECTRONIQUE est susceptible d'être confrontée, le **risque de liquidité** demeure le plus important :

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2015, il reste 2 268 K€ de dettes remboursables sur 4 ans (contre 2 338 K€ au 31 décembre 2014), étant rappelé que la société a bénéficié d'une modification de son plan de continuation prévoyant, d'une part, le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019, d'autre part, le report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016 au 15 mai 2019 (cf. § Modification du plan de continuation ci-dessus).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2016.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit ouverte auprès du factor est utilisée à hauteur de 2 404 K€ au 31 décembre 2015 (contre 2 567 K€ au 31 décembre 2014).

RAPPORT DE GESTION

Les autres risques portent sur les risques de change, de taux et de crédit :

Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs. Les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

Risque de taux

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de trois mois.

Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 424 K€ (contre 618 K€ au 31 décembre 2014).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

La société FINANCIERE PONTOISE a obtenu le 28 janvier 2016 un plan d'étalement sur 36 mois des dettes fiscales et sociales des entités du groupe. La part des dettes de la société TONNA ELECTRONIQUE restant à régler au titre du plan CCSF s'élève à 67 K€, outre une créance de l'URSSAF Lorraine de 33 K€ non reprise au plan CCSF et qui a fait l'objet d'un échéancier expirant en mars 2017.

La société a pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016, bénéficiant d'une avance de 74 K€.

Par ailleurs, la société a obtenu l'autorisation de renouveler pour les périodes du 1er janvier au 31 mars 2016 puis du 1er avril au 30 juin 2016 les mesures d'activité partielle mises en place au sein des ses établissements de Reims et Fameck.

INFORMATION DE L'ACTIONNAIRE

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social depuis l'exercice 2006 mais que se trouvant en plan de continuation, la société n'avait pas, conformément à la réglementation, l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans le délai imparti de deux ans, soit au 31 décembre 2009 (article L 225-248 dernier alinéa du code de commerce).

Affectation du résultat

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 89 096,25 euros, sur les sommes figurant au compte "Report à nouveau", dont le solde débiteur passerait de 16 625 895,62 euros à 16 714 991,87 euros.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détentrices du capital social au 31 décembre 2015 :

Pour plus de la moitié du capital social (et des droits de vote) :

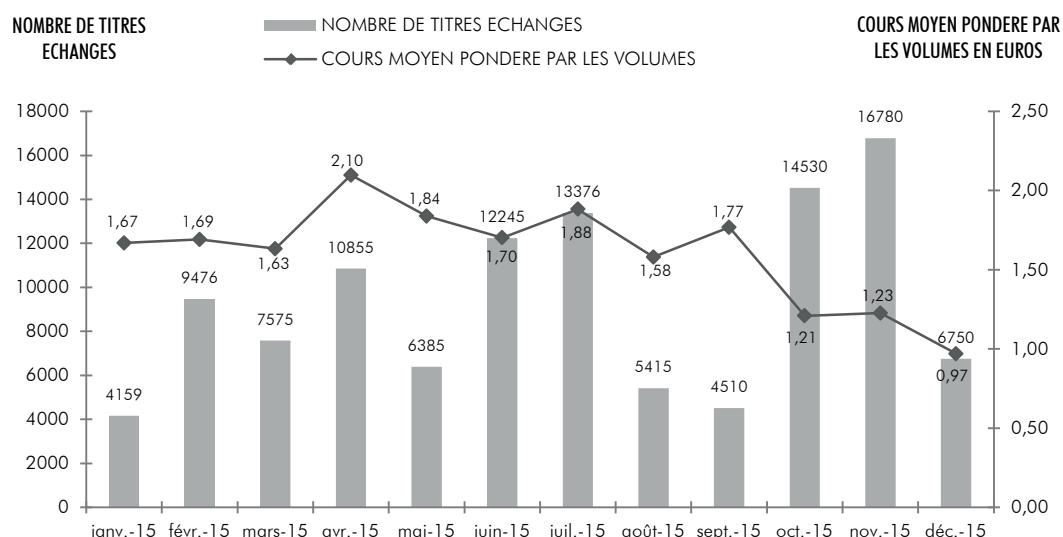
FINANCIERE TONNA SA
36, avenue Hoche 51100 REIMS
433 374 915 RCS REIMS

La société ne détient pas d'actions propres ni de participations croisées. Elle ne compte pas d'actionnaires salariés.

Evolution du cours de bourse

Le capital social s'élève à 7 196 432 euros divisé en 449 777 actions de 16 euros de nominal chacune.

Le cours moyen observé durant l'exercice 2015 est représenté dans le graphique ci-dessous :



Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Etat des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Néant

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

MANDATS, FONCTIONS ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Bruno PROUST, président du conseil d'administration et directeur général de la société TONNA ELECTRONIQUE
Rémunération versée par la société en 2015 : Néant

Avantages en nature octroyés en 2015 : Néant

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Président de la société FINANCIERE PONTOISE SAS

Rémunération versée par la société en 2015 : 75 545 euros (contre un montant de 77 000 euros pour l'exercice précédent)

Président du conseil d'administration et directeur général de la société FINANCIERE TONNA SA

Président des sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES SAS, ANTENNES FT SAS et ELAP SAS

Monsieur Bruno PROUST ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

Monsieur Patrice PETIT, directeur général délégué de la société TONNA ELECTRONIQUE

Rémunération totale versée par la société en 2015 : 79 819 euros (contre un montant de 81 279 euros pour l'exercice précédent)

Avantages en nature octroyés en 2015 : 4 096 euros (comme pour l'exercice précédent)

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Directeur général délégué de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Patrice PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

La société de droit italien ACET SRL, administrateur personne morale de la société TONNA ELECTRONIQUE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI, salarié de la société TONNA ELECTRONIQUE depuis le 1er mars 2013 :

Rémunération versée par la société en 2015 : 49 019 euros (contre un montant de 47 661 euros pour l'exercice précédent)

La société ACET SRL ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés par Gabriele BOSCHETTI (en dehors du groupe) :

Représentant légal liquidateur de la société ACET SRL

Madame Annick MONETA, administrateur et président du comité d'audit de la société TONNA ELECTRONIQUE

Madame Annick MONETA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés : Néant

Monsieur Thierry PETIT, administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Autres mandats et fonctions exercés (en dehors du groupe) :

Chef de secteur au sein du Groupe CANAL+

Monsieur Franck TONNA, administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros	2015	2014	2013	2012	2011
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432
Nombre d'actions - ordinaires	449 777	449 777	449 777	449 777	449 777
II - Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 708 076	13 544 647	14 596 699	14 708 047	20 329 495
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(374 747)	(257 861)	(292 560)	(801 221)	112 242
Impôts sur les bénéfices	(275 534)	(122 338)	(108 653)	(400)	7 346
Dotations aux amortissements et provisions	(10 117)	(56 044)	(45 302)	(106 734)	(28 119)
Résultat net	(89 096)	(79 479)	(138 605)	(694 087)	133 016
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	0	0	0	(2)	0
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	(2)	0
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés	63	67	67	67	72
Masse salariale	2 233 312	2 361 919	2 404 500	2 501 766	2 794 048
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales ...)	936 140	1 020 954	1 060 701	1 131 092	1 306 258

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

En application de l'article L. 225-37 du code de commerce, modifié par l'article 7 de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport approuvé par le conseil d'administration joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

En outre, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du code de commerce, le présent rapport indique les limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Le présent rapport a été préparé par la direction générale avec la contribution des directions juridique et comptable.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration. La société fait appel public à l'épargne depuis 1984 et est cotée sur le marché d'Euronext Paris, compartiment C.

La composition du conseil, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans, a été portée de quatre à six membres suite à la réorganisation des pouvoirs opérée le 15 mai 2008 lors de l'arrêté du plan de redressement et de la mise en œuvre de la cession de contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE.

Le conseil d'administration compte six membres :

Monsieur Bruno PROUST, président, directeur général

Monsieur Patrice PETIT, directeur général délégué

La société de droit italien ACET SRL, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

Madame Annick MONETA

Monsieur Thierry PETIT

Monsieur Franck TONNA

Un comité d'audit a été mis en place le 22 septembre 2011 et sa présidence a été confiée à Madame Annick MONETA, en sa qualité d'administrateur indépendant doté de compétences comptables et financières (expert-comptable retraitée).

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire, pendant la durée de son mandat, d'une action de la société.

Depuis la date du 15 mai 2008, la direction générale de la société est exercée par le président du conseil d'administration, assisté du directeur général délégué.

Le conseil d'administration ne compte aucun autre comité spécialisé que le comité d'audit. Il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune évaluation du fonctionnement du conseil d'administration n'a été réalisée par la société.

DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Durant l'exercice 2015, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, au siège social, à l'effet de délibérer, à titre principal, sur les questions suivantes :

Conseil d'administration du 22/04/15	Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2014 Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 17/06/15
Conseil d'administration du 28/09/15	Examen et arrêté des comptes semestriels 2015
Conseil d'administration du 16/12/15	Présentation du budget 2016 et atterrissage 2015

Lors de ces réunions, le conseil fait également le point de sa stratégie commerciale et de sa politique de développement produits. Le conseil porte une attention particulière à la trésorerie prévisionnelle de la société.

Le taux de présence aux réunions du conseil tenues en 2015 ressort à 77,77 %.

Le commissaire aux comptes est convoqué et assiste à chacune des réunions du conseil d'administration. Il en est de même de deux représentants du comité d'entreprise.

Les modes de convocation et de participation aux assemblées générales figurent respectivement aux articles 26 et 28 des statuts.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence en rémunération de leur activité au conseil.

2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Parmi les mandataires sociaux, seuls le directeur général délégué et le représentant de la société ACET SRL, en sa qualité de responsable commercial export, perçoivent une rémunération. Le directeur général délégué bénéficie en outre d'un avantage en nature lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonctions pris en compte tant sur le plan fiscal que sur le plan social.

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du code de commerce, il est précisé que le conseil d'administration n'a arrêté aucune règle spécifique pour déterminer la rémunération du directeur général délégué. La rémunération de ce dernier est la même que la rémunération fixe qu'il percevait en son ancienne qualité salariée de directeur de division.

Par ailleurs, au titre d'une convention réglementée, le conseil d'administration a donné son accord à la facturation par la société FINANCIERE PONTOISE de management fees en contrepartie de ses services administratifs et de son implication dans la gestion et la définition de la stratégie à hauteur de 20 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2015.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

3. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous vous rappelons que les statuts limitent les fonctions du directeur général. Du fait du cumul des fonctions de président et directeur général, la limitation s'applique au président-directeur général et au directeur général délégué.

Aux termes de l'article 20 des statuts, doivent en effet être autorisées par une décision préalable du conseil d'administration les questions énumérées ci-après :

- la constitution de toute hypothèque sur tous biens immobiliers de la société
- l'acquisition de tout ou de la majeure partie des biens de toute autre société ou entreprise ainsi que toute procédure de fusion ou d'absorption, la conclusion de tout accord de société en participation, d'entreprise conjointe ou de rapprochement avec d'autres sociétés
- l'acquisition, la prise en location-gérance ou la cession de tout fonds de commerce, d'immeubles ou d'actifs sociaux
- la prise de toute participation ou la cession de toute participation dans toute société ou groupement ainsi que la création de toute filiale
- l'approbation des budgets annuels ainsi que leurs modifications et révisions

En application de l'article L. 225-100-3 du code de commerce, nous vous précisons que l'article 31 des statuts instaure un droit de vote double attribué à toute action entièrement libérée faisant l'objet d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de convocation, de réunion et d'organisation des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la description des principaux pouvoirs desdites assemblées figurent aux articles 26, 27, 28, 29, 33 et 34 des statuts.

5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

5.1. Préambule

5.1.1. Définition et limites du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la direction
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

5.1.2. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport expose de manière plus descriptive qu'évaluative le système de contrôle interne de la société.

La société ne s'est notamment pas appuyée sur le cadre de référence recommandé par l'autorité des marchés financiers pour les petites et moyennes valeurs.

5.1.3. Rôle du président et du conseil d'administration

Le conseil d'administration définit la stratégie et la politique de l'entreprise. Le directeur général et le directeur général délégué sont chargés de son exécution.

5.2. Présentation des principaux facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques. Le risque de liquidité demeure le plus important.

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2015, il reste 2 268 K€ de dettes remboursables sur 4 ans (contre 2 338 K€ au 31 décembre 2014), étant rappelé que la société a bénéficié d'une modification de son plan de continuation prévoyant, d'une part, le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019, d'autre part, le report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016 au 15 mai 2019 (cf. § Modification du plan de continuation ci-dessus).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2016.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit ouverte auprès du factor est utilisée à hauteur de 2 404 K€ au 31 décembre 2015 (contre 2 567 K€ au 31 décembre 2014).

La société renvoie à l'examen de l'annexe aux comptes annuels 2015 (§ 6 - Facteurs de risques) pour l'examen de ses autres risques financiers, non significatifs : risques de change, de taux et de crédit.

Enfin, et de manière récurrente, la société est confrontée à des risques opérationnels, conjoncturels et structurels :

- risques liés aux approvisionnements (notamment de rupture de stock dans un environnement tendu)
- risques liés à la charge avec une prévision budgétaire difficile dans un environnement fluctuant
- risques liés à l'existence de deux progiciels informatiques nécessitant la mise en place d'interfaces

5.3. Gestion des risques et présentation des principales procédures du contrôle interne

Les actions entreprises au cours des exercices précédents visant à gérer au mieux les risques ont été poursuivies durant l'exercice, notamment en matière de suivi de trésorerie.

En effet, comme exposé ci-avant, le principal facteur de risques pour la société est constitué par le risque de non respect du plan de continuation. Une attention toute particulière est donc portée à ce risque avec un suivi scrupuleux et quotidien de la situation de trésorerie.

5.3.1. Les acteurs du contrôle interne

Il est rappelé que la société ne compte plus que deux divisions opérationnelles :

- une division commerciale
- une division "Réalisations industrielles", intégrant la Recherche et Développement

La direction administrative et financière est centralisée au niveau de la direction générale qui s'appuie sur les compétences internes en comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, social et juridique.

	2015	2014	2013	2012
Valeurs brutes:				
Matières et approvisionnements	1 850,9	1 847,1	1 832,3	1 722,7
Constructions				
a. gros œuvres	3 146	3 547	3 321	3 559
b. aménagements	129	129	129	129
c. agencements	691	691	691	691
Installations:				
a. installations générales	1 143	1 025	771	722
b. installations techniques	2 298	2 298	2 055	2 299
matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	1 164	14	151	1 170
	4 216	22	18	6 232,80

DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

5.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Outre les procédures détaillées ci-dessous, le contrôle s'effectue par des réunions régulières de la direction générale avec les opérationnels (suivi affaires, actualisation des prévisions, suivi études ...).

Un compte d'exploitation mensuel est établi pour chacune des deux divisions opérationnelles ci-dessus et la structure.

La société dispose d'un manuel de procédures, complété en matière financière et de gestion budgétaire par plusieurs procédures, formalisées ou non, que l'on peut classer en deux catégories : procédures administratives et procédures opérationnelles (liste non exhaustive) :

Les procédures administratives :

- procédure des engagements de dépenses
- procédure des notes de frais
- procédure sécurisée de règlements
- relance des retards de règlement clients (à noter le recours parallèle pour partie des créances à l'affacturage sans recours)

Les procédures opérationnelles :

- procédure d'inventaire physique
- procédure de sauvegarde informatique
- entretiens annuels
- visa des contrats

Un recueil regroupant les procédures formalisées ci-dessus est tenu à jour.

Malgré la poursuite des mesures d'activité partielle sur l'exercice, une continuité de service a été maintenue permettant de conserver un niveau de contrôle satisfaisant.

La société, titulaire d'un portefeuille de brevets et marques, veille à la protection de son image et de son savoir-faire industriel par une politique de propriété industrielle menée avec l'aide de conseils spécialisés.

La sauvegarde des actifs immobiliers et de l'outil de travail est assurée par la souscription d'une police multirisque industrielle offrant des garanties valeur à neuf et pertes d'exploitation.

Enfin, il est rappelé que le site de Reims a été aménagé pour accueillir, d'une part, fin 2012, les activités de fabrication des produits d'interphonie du fournisseur et partenaire ACET SRL qui a cessé ses activités en Italie, d'autre part, début 2013, les activités de fabrication de la société sœur ANTENNES FT (antennes de réception TV, antennes professionnelles et antennes pour radio-amateurs).

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

5.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière

L'information comptable et financière et son traitement informatique sont centralisés.

L'ensemble des tâches de comptabilité et de paie est exercé en interne, sous le contrôle de la direction générale, à l'aide de programmes développés par la direction informatique. La mise en œuvre du dispositif DSN a conduit la société à investir dans un logiciel de paie opérationnel depuis le 1er janvier 2016.

5.4.2. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges font l'objet d'un suivi particulier.

5.4.3. Contrôle des informations comptables et financières

En tant que société cotée, la société est tenue de publier, diffuser et déposer auprès de l'autorité des marchés financiers un ensemble exhaustif d'informations (informations réglementées), contrôlé par son commissaire aux comptes.

5.4.4. Comité d'audit

Il est rappelé que par délibération du 22 septembre 2011, avec la cooptation de Madame Annick MONETA, le conseil d'administration s'est doté d'un administrateur indépendant doté de compétences comptables et financières (expert-comptable retraitée), ce qui a permis de régulariser la mise en place du comité d'audit exigé par la loi (article L. 823-19 du code de commerce).

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises, les 22 avril et 28 septembre 2015, préalablement à l'arrêté des comptes annuels 2014 et semestriels 2015 par le conseil d'administration.

Aucune évaluation du contrôle interne n'a été réalisée par la société.

5.5. Reporting RSE

Il est rappelé que la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "loi Grenelle 2", a instauré une vérification obligatoire, par un organisme tiers indépendant, des informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) incluses dans le rapport de gestion.

Valeurs brutes Il est précisé que la direction générale n'a pas procédé à cette désignation.

Montants et opérations	72	72	72
Constructions			
a. gros œuvres	534	3,31	359
b. aménagements	129		129
c. agencements	69		69
Installations			
a. installations générales	7,025	7	11
b. installations techniques	2 298	1	3 05
matériel et outillage industriel			2 299
Autres immobilisations incorporelles	1 164	14	1 170
	6 216	22	6 232,80

DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

6. EVOLUTION D LA PROCÉDURE COLLECTIVE

Aux termes d'un jugement du 16 juillet 2015, le tribunal de commerce de Reims a fait droit à la requête présentée le 6 mai 2015 et modifié le plan de redressement de la société dans les conditions suivantes :

- report de l'échéance du 15 mai 2015, fixée à 18,75 %, au 15 mai 2019
- report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016, fixée à 18,75 % au 15 mai 2019
- report du terme du plan au 15 mai 2019

Dans ces conditions, et compte tenu des modifications précédemment autorisées par le tribunal de commerce (jugements des 1er juin 2010 et 26 décembre 2013), le plan d'apurement résiduel des créanciers est modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié (suite au jugement du 01/06/2010)	Echéancier modifié (suite au jugement du 26/12/2013)	Echéancier modifié (suite au jugement du 16/07/2015)
15/05/2015	15 %	15 %	18,75 %	
15/05/2016	15 %	15 %	18,75 %	9,38 %
15/05/2017	15 %	17,5 %	18,75 %	18,75 %
15/05/2018	15 %	17,5 %	18,75 %	18,75 %
15/05/2019				28,12 %*

*hors la créance du comité des fournisseurs

En K€ (hors intérêts in fine)

Echéance du 15/05/2015	Echéance du 15/05/2016	Echéance du 15/05/2017	Echéance du 15/05/2018	Echéance du 15/05/2019	Total
-	250	499	499	1 020*	2 268

*y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

COMPTE SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF En K€	Notes	Brut	2015 Amortissements et provisions	Net	2014 Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	4.1				
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		1 415	1 174	241	0
Immobilisations corporelles	4.2				
Terrains		20	0	20	20
Constructions		2 308	1 764	544	583
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 857	1 855	2	7
Autres immobilisations corporelles		682	677	5	8
Immobilisations corporelles en cours	4.3				
Immobilisations financières					
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		117	117	0	0
Autres		58	0	58	58
		6 457	5 587	870	676
ACTIF CIRCULANT	4.4				
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		2 165	936	1 229	1 698
En-cours de production (biens et services)		890	473	417	446
Produits intermédiaires et finis		585	319	266	317
Marchandises		1 023	560	463	472
Avances et acomptes versés sur commande					
Créances	4.5				
Créances clients et comptes rattachés		82	0	82	129
Autres créances		604	180	424	618
Valeurs mobilières de placement		1 321	0	1 321	1 360
Disponibilités		0	0	0	0
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	4.7	99	0	99	74
		6 770	2 468	4 302	5 147
TOTAL GENERAL		13 227	8 055	5 172	5 823

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

PASSIF

En K€

	Notes	2015	2014
Capitaux propres			
Capital (dont versé : 7196 K€)		7 196	7 196
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 854	2 854
Ecarts de réévaluation		41	41
Réserves			
Réserve légale		157	157
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Autres réserves		3 398	3 398
Report à nouveau		(16 625)	(16 547)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte (-))		(89)	(79)
	4.8	(3 068)	(2 979)
Autres fonds propres			
AVANCE FINANCIERE TONNA		1 213	1 213
		1 213	1 213
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges		15	37
	4.9	15	37
Dettes (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4.10	95	1
Emprunts et dettes financières divers	4.10	0	10
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.11	3 352	3 768
Dettes fiscales et sociales	4.11	3 202	3 318
Autres dettes	4.11	364	370
Compte de régularisation		0	0
Produits constatés d'avance		0	85
		7 012	7 552
TOTAL GENERAL		5 172	5 823

(1) dont à plus d'un an : 2 349 K€ (hors compte courant)

 dont à moins d'un an : 4 663 K€ (hors compte courant)

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 95 K€

COMPTE DE RÉSULTAT 2015

COMPTE DE RÉSULTAT 2015

En K€	Notes	2015		2014
Produits d'exploitation				
Ventes marchandises, produits finis et prestations de services		8 984		9 599
Production vendue (biens et services)		2 725		3 946
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation : 991 K€)	5.1	11 708		13 545
Production stockée		(174)		(114)
Production immobilisée		300		
Subventions d'exploitation		8		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		347		403
Autres produits		10		30
Total des produits d'exploitation		12 199		13 864
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		4 481		5 346
Variation de stock		30		40
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 901		2 588
Variation de stock		445		(162)
Autres achats et charges externes	5.2	2 107		2 445
Impôts, taxes et versements assimilés		124		176
Salaires et traitements		2 233		2 362
Charges sociales		936		1 021
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		108		52
Sur actif circulant : dotations aux provisions		79		91
Pour risques et charges : dotations aux provisions		0		0
Autres charges		48		21
Total des produits d'exploitation		(12 492)		(13 980)
RESULTAT D'EXPLOITATION	5.2	(293)		(116)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0		0
Autres intérêts et produits assimilés		1		1
Reprises sur provisions et transferts de charges		10		0
Différences positives de change		0		0
Sous-total		11		1
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions		0		0
Intérêts et charges assimilées		48		73
Différences négatives de change		5		1
Sous-total		(52)		(74)
RESULTAT FINANCIER	5.3	(41)		(73)
RESULTAT COURANT avant impôts		(334)		(189)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		0		0
Sur opérations en capital		4		10
Reprises sur provisions et transferts de charges		34		0
Sous-total		38		10
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		31		22
Sur opérations en capital		37		0
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sous-total		(68)		(22)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.4	(31)		(12)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion				
Impôt sur les bénéfices		276		122
Total des produits		12 248		13 875
Total des charges		(12 337)		(13 954)
RESULTAT NET		(89)		(79)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext Paris (compartiment C).

La direction générale est exercée par un président-directeur général, assisté d'un directeur général délégué.

Les comptes annuels 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2016. Ils devront être approuvés par l'assemblée générale ordinaire. Il est rappelé que la société TONNA ELECTRONIQUE n'établit plus de comptes consolidés depuis l'exercice 2009.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2015 ont été réalisées, comme en 2014, dans un contexte économique difficile et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées dans l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

TONNA ELECTRONIQUE intervient sur un secteur unique d'activité, l'équipement audiovisuel, composé des principaux segments d'activité suivants :

- **TV Individuel regroupant TV Individuel Terrestre (TVT) et TV Individuel Satellite (TVS)**

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux audiovisuels : antennes terrestres et satellites et accessoires, connectique, mécanique de fixation, amplificateurs, récepteurs satellites, adaptateurs TNT.

- **TV Collectif (TVC)**

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux TV, adaptée aux différentes configurations d'habitat collectif : commutateurs, voies de traitement de tête, amplificateurs, passifs de distribution, câbles et connecteurs.

- **Portier / Sécurité**

TONNA propose une gamme complète de portiers audio et vidéo, d'équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance résidentielle.

- **Réseaux regroupant les Réseaux Câblés (RCU) et les Réseaux Institutionnels (RCI)**

L'offre RCU se limite désormais à la fourniture de matériels : démodulateurs QPSK et modulateurs QAM pour tête de réseau numérique ; émetteurs et récepteurs optiques ; amplificateurs ; équipements de supervision.

L'offre RCI porte sur la fourniture de dispositifs de distribution de la télévision à accès contrôlé sur réseau coaxial et sur IP.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1. ACTIVITÉ EN RETRAIT

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 s'établit à 11 708 K€, en baisse de 13,6 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

Segments d'activité	2015	2014	Variation 2015/2014
TV Individuel	1 772	2 094	(15,4 %)
TV Collectif	2 541	2 935	(13,4 %)
Portier / Sécurité	6 293	6 579	(4,3 %)
Réseaux	1 171	2 079	(43,7 %)
RFA / Divers	(69)	(142)	
Total	11 708	13 545	(13,6 %)

L'atonie du marché de la construction (moins de 300 000 logements construits en 2015, plus bas niveau depuis 1997) a fortement pesé sur l'activité 2015.

Toutes les familles sont en baisse par rapport à 2014 :

- -15,4 % pour la famille TV Individuel et -13,4 % pour la famille TV collectif conformément aux tendances du marché de la télévision ; la gamme de coffrets de communication se développe sur un créneau nouveau
- -4,3 % pour la famille Portier qui souffre de la morosité du marché de la construction ; les parts de marché sont néanmoins confortées
- -43,7 % pour la famille Réseaux ce qui correspond au niveau 2013 hormis une affaire spécifique obtenue en 2014

Le chiffre d'affaires export progresse à 991 K€ (+15,5 %) avec des perspectives intéressantes pour le Maghreb et l'Afrique centrale.

La société a maintenu une activité partielle au sein de ses établissements de Reims et Fameck sur l'exercice, générant une économie globale de 364 K€.

Par décision du 27 janvier 2015, la direction générale des finances publiques a accepté la demande de remboursement de la créance fiscale d'un montant de 101 K€ déposée le 5 mai 2014 auprès du service des impôts des entreprises de Reims-Est relative à un crédit d'impôt recherche et à un crédit d'impôt innovation constatés au titre de l'exercice 2013 et remboursé à ce titre une somme de 105 K€ intégrant des intérêts moratoires.

La société a par ailleurs pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2015, bénéficiant d'une avance de 76 K€ sur l'exercice.

Enfin, le plan de règlement accordé en novembre 2013 aux entités du groupe FINANCIERE PONTOISE a été dénoncé le 4 juin 2015. Suite à cette dénonciation, la majeure partie des échéances du plan CCSF de la société TONNA ELECTRONIQUE ont été soit apurées, soit rééchelonnées.

Le 29 septembre 2015, la CCSF a décidé d'accorder au groupe un moratoire de trois mois destiné à la mise en place d'un nouveau plan de règlement, lequel a été obtenu le 28 janvier 2016 (cf. Evénements post-clôture).

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

2.2. MODIFICATION DU PLAN DE CONTINUATION

Aux termes d'un jugement du 16 juillet 2015, le tribunal de commerce de Reims a fait droit à la requête présentée le 6 mai 2015 et modifié le plan de redressement de la société dans les conditions suivantes :

- report de l'échéance du 15 mai 2015, fixée à 18,75 %, au 15 mai 2019
- report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016, fixée à 18,75 % au 15 mai 2019
- report du terme du plan au 15 mai 2019

Dans ces conditions, et compte tenu des modifications précédemment autorisées par le tribunal de commerce (jugements des 1er juin 2010 et 26 décembre 2013), le plan d'apurement résiduel des créanciers est modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié (suite au jugement du 01/06/2010)	Echéancier modifié (suite au jugement du 26/12/2013)	Echéancier modifié (suite au jugement du 16/07/2015)
15/05/2015	15 %	15 %	18,75 %	
15/05/2016	15 %	15 %	18,75 %	9,38 %
15/05/2017	15 %	17,5 %	18,75 %	18,75 %
15/05/2018	15 %	17,5 %	18,75 %	18,75 %
15/05/2019				28,12 %*

*hors la créance du comité des fournisseurs

En K€ (hors intérêts in fine)

Echéance du 15/05/2015	Echéance du 15/05/2016	Echéance du 15/05/2017	Echéance du 15/05/2018	Echéance du 15/05/2019	Total
-	250	499	499	1 020*	2 268

*y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

Pour mémoire, l'échéancier initial est rappelé ci-dessous :

En K€ (hors intérêts in fine)

Echéance du 15/08/2008	186
Echéance du 15/05/2009	543
Echéance du 15/05/2010	407
Echéance du 15/05/2011	133
Echéance du 15/05/2012	133
Echéance du 15/05/2013	266
Echéance du 15/05/2014	266
Echéance du 15/05/2015	399
Echéance du 15/05/2016	399
Echéance du 15/05/2017	399
Echéance du 15/05/2018	670*
Total	3 801

*y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

La société TONNA ELECTRONIQUE n'étant plus tenue à l'établissement de comptes consolidés depuis l'exercice 2009, les comptes sociaux de la société TONNA ELECTRONIQUE sont établis selon le référentiel comptable applicable en France.

3.2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le tribunal de commerce de Reims en date du 15 mai 2008.

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- soutien de l'actionnaire majoritaire
- respect du plan de continuation par TONNA ELECTRONIQUE
- maintien d'une activité permettant de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non respect de ces hypothèses.

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3. CHANGEMENT DE MÉTHODE

En 2015, la société a activé les frais de développement des études se rapportant au développement de la gamme de têtes de réseaux INTEGRAL sur les projets démodulateur 8 entrées, modulateur multi-entrées IP et transcodage MPEG4 / MPEG2, conformément aux critères exigés par la réglementation comptable.

La méthode est appliquée de manière prospective à partir du 1er janvier 2015, la société étant dans l'impossibilité de reconstituer les opérations à l'ouverture.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

3.4. PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

La Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de contrats de développement, de concessions et brevets, de logiciels entièrement amortis ainsi que des frais de développement engagés pour le développement visé au point 3.3 ci-dessus, dont la durée d'amortissement est calculée sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de chaque immobilisation. Les durées des principales immobilisations sont les suivantes :

- gros œuvre :	60 ans
- aménagements :	40 ans
- agencements :	20 ans
- installations générales, mobilier :	10 ans
- matériel de transport, matériel et outillage :	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction des risques encourus ; des dépréciations de titres sont constatées lorsqu'il s'avère que la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence aux capitaux propres ou aux perspectives de résultats futurs, est inférieure au coût d'acquisition desdites participations.

b) Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon leur coût de revient, comprenant le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal. Il doit être précisé que :

- la part matière est affectée d'un coefficient global d'approvisionnement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice
- la part main d'œuvre est valorisée selon les coûts d'unité d'œuvre calculés au budget (tenant compte du niveau normal d'activité)
- la part sous-traitance est affectée d'un coefficient global d'encadrement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

c) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'ancienneté des créances et d'une estimation des risques.

Les créances et dettes libellées dans les devises des pays hors zone euro sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change. Les pertes de change latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

d) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur valeur boursière de fin d'année. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

e) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

f) Provisions

Les provisions sont constituées pour faire face à des litiges en cours et des garanties clients.

L'estimation du montant des provisions pour litiges correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. La provision pour garantie clients est calculée sur la base du taux de panne appliqué au nombre de produits vendus sous garantie.

g) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de trois composantes :

- les ventes de marchandises
- les ventes de produits finis
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre)

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en chiffre d'affaires dès leurs livraisons aux clients.

Les prestations de services sont enregistrées au fur et à mesure de leur réalisation.

h) Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

i) Engagement pris en matière d'indemnité de départ en retraite

Il n'existe aucun régime particulier de retraite pour le personnel qui soit à la charge de la société. La convention collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite et dont le montant figure en engagements hors bilan.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les principales hypothèses actuarielles sont au 31 décembre 2015 :

- un taux d'actualisation de 3,25 %
- une évolution annuelle des salaires de 1 %
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle

Pour rappel, les principales hypothèses étaient les suivantes au 31 décembre 2014 :

- un taux d'actualisation de 3,25 %
- une évolution annuelle des salaires de 1 %
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle

Le personnel concerné a été classé par catégorie et ancienneté. Il est tenu compte du taux de rotation du personnel, de la probabilité de survie et de l'âge de départ à la retraite (65 ans).

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

i) Dépenses de recherche

Le montant des dépenses de recherche enregistré en charge sur l'exercice a trait aux dépenses éligibles au crédit impôt innovation pour un montant de 68 K€ (contre un montant de 47 K€ au 31 décembre 2014).

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Frais de recherche et développement	481	300	(373)	408
Concessions brevets	568	1		569
Fonds de commerce	378			378
Autres immobilisations	60			60
Total valeurs brutes	1 487	301	(373)	1 415
Amortissements	(1 487)	(60)	373	(1 174)
Total valeurs nettes	-	241	-	241

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond aux frais de développement des études se rapportant au développement de la gamme de têtes de réseaux INTEGRAL amortissables sur 5 ans.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs brutes au 31/12/2015	Amortissements au 31/12/2015	Valeurs nettes au 31/12/2015
Terrains	20		20
Constructions	1 405	(888)	517
Installations et agencements	903	(876)	27
Matériel industriel et outillage	1 857	(1 855)	2
Installations et agencements divers	30	(29)	1
Matériel de transport			
Mobilier et matériel de bureau	652	(648)	4
Total	4 867	(4 296)	571

a) Variation des valeurs brutes

	Valeurs brutes au 31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2015
Terrains	20			20
Constructions	1 405			1 405
Installations et agencements	903			903
Matériel industriel et outillage	1 858		(1)	1 857
Installations et agencements divers	30			30
Matériel de transport	16		(16)	
Mobilier et matériel de bureau	653	1	(2)	652
Total	4 885	1	(19)	4 867

b) Variation des amortissements

	Amortissements au 31/12/2014	Dotation aux amortissements	Amortissements différents aux éléments sortis	Amortissements au 31/12/2015
Terrains				
Constructions	853	35		888
Installations et agencements	872	4		876
Matériel industriel et outillage	1 851	5	(1)	1 855
Installations et agencements divers	29			29
Matériel de transport	16		(16)	
Mobilier et matériel de bureau	646	4	(2)	648
Total	4 267	48	(19)	4 296

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières au 31 décembre 2015 sont principalement constituées de dépôts de garantie et cautionnements.

4.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit

	Valeurs brutes au 31/12/2015	Dépréciation	Valeurs nettes au 31/12/2015	Valeurs brutes au 31/12/2014	Dépréciation	Valeurs nettes au 31/12/2014
Matières premières	2 165	(936)	1 229	2 609	(912)	1 697
En-cours de production	890	(473)	417	925	(479)	446
Biens et services	585	(319)	266	723	(406)	317
Marchandises	1 023	(560)	463	1 053	(581)	472
Total	4 663	(2 288)	2 375	5 310	(2 378)	2 932

Les stocks de l'usine de Fameck correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock d'en-cours de production.

4.5. CRÉANCES

Les créances ont une échéance à moins d'un an.

Le poste "Clients" au 31 décembre 2015 s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Clients et comptes rattachés	604	777
Dépréciation clients	(180)	(165)
Sous-total	424	612
Clients - Produits à facturer		6
Total	424	618

Aux termes des conditions générales de vente, les ventes aux clients s'effectuent avec clause de réserve de propriété.

Il existe un contrat d'affacturage avec NATIXIS factor dont la comptabilisation a pour effet de minorer les comptes clients du montant des factures cédées ; en contrepartie, la société d'affacturage met un compte courant à la disposition de la société.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, l'impact sur le poste "Clients" est une réduction de 2 414 K€ (contre 2 577 K€ au 31 décembre 2014).

Le poste "Autres créances" au 31 décembre 2015 s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Fonds de garantie et créances factor	862	817
Divers produits à recevoir	5	6
Créances fiscales	267	231
Fournisseurs, avoirs à recevoir	61	95
Créances sociales	21	58
Divers	105	165
Autres créances brutes	1 321	1 372
Dépréciation (poste divers)		(12)
Autres créances nettes	1 321	1 360

4.6. PRODUITS À RECEVOIR

	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés		7,00
Autres créances		6,00
- créances fournisseurs	61	85
- créances sociales	8	38
- créances fiscales	158	127
- créances diverses	5	6

4.7. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation	99	74
Immobilisations	72	72
Constructions		
a. gros œuvre	554	559
b. aménagements	129	129
c. agencements	69	69
Installations		
d. installations générales	7 025	7 025
e. installations techniques	2 298	3 055
f. matériel et outillage industriel	1	2 299
Autres immobilisations incorporelles		
g. 1 164	14	15
h. 4 216	22	1 170
		6 232,80

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.8. CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2015, le capital social de TONNA ELECTRONIQUE se compose de 449 777 actions au nominal de 16 euros.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	Montant au 31/12/2014	Affectation des résultats aux réserves	Résultat 2015	Reclassement	Montant au 31/12/2015
Capital	7 196				7 196
Primes d'émission, de fusion	2 854				2 854
Réserve réévaluation et réserve légale	198				198
Autres réserves	3 398				3 398
Report à nouveau	(16 546)	(79)			(16 625)
Résultat de l'exercice	(79)	79	(89)		(89)
Total capitaux propres	(2 979)	-	(89)	-	(3 068)
Autres fonds propres	1 213				1 213
Total capitaux propres et autres fonds propres	(1 766)	-	(89)	-	(1 855)

Le compte courant FINANCIERE TONNA est classé en "Autres fonds propres" en raison de la décision de l'actionnaire majoritaire de conditionner le remboursement de ce compte courant au règlement préalable de l'ensemble des dettes figurant au passif du bilan de la société TONNA ELECTRONIQUE.

4.9. PROVISIONS

	31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2015
Provisions pour litiges personnel	22		(22)		
Provisions pour litiges hors personnel	5				5
Provisions pour garanties clients	10				10
Total	37	-	(22)	-	15

4.10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A 5 ans et plus	Total
Comptes bancaires créditeurs	95			95
Dépôts et cautionnements				
Total	95	-	-	95

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.11. AUTRES DETTES

a) Les dettes RJ

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Dettes de personnel	9	64		73
Remboursement AGS	113	791		
Dettes organismes sociaux	88	405		1 397
Dettes fiscales	34	240		274
Passif fournisseurs	24	463		487
Passif clients		1		
Passif divers débiteurs	11	80		92
Total	279	2 044	-	2 323

Il est renvoyé au paragraphe 6.1 - Risque de liquidité concernant le risque lié au non respect du plan de continuation.

b) Les autres dettes

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Personnel et comptes rattachés	430			430
SS et organismes sociaux	340	305		
Charges à payer	180			825
Autres impôts et assimilés	46			
Taxe sur valeur ajoutée	91			
Charges à payer	65			202
Fournisseurs et comptes rattachés	2 865			2 865
Autres dettes	272			272
Total	4 289	305	-	4 594

Il est renvoyé au paragraphe 6.1 - Risque de liquidité concernant le risque lié au non respect du plan de continuation.

4.12. CHARGES À PAYER

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	95	129
Dettes fournisseurs	321	39
Personnel et comptes rattachés	411	379
Sécurité sociale et organismes sociaux	180	1 631
Etat et collectivités	65	2299
Autres dettes	268	278

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

4.13. ÉLÉMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Postes	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	102	131		
Autres créances	5	13		
Capital souscrit, appelé - non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres fonds propres	1 213	1 213		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	1 429	1 530		
Autres dettes				
Produits de participation				
Autres produits financiers				
Charges financières				

(1) TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2015. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE.

A ce titre, une facture a été comptabilisée à hauteur de 20 K€ au 31 décembre 2015.

4.14. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES - AUTRES PRODUITS

TONNA ELECTRONIQUE est constitué d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Les informations fournies correspondent aux zones de vente :

	2015	2014
France	10 717	12 687
Export	991	858
Total	11 708	13 545

Les transferts de charges se rapportent à des remboursements IJSS et indemnités de prévoyance (45 K€ contre 42 K€ en 2014), à des prestations sous-traitées à la société ANTENNES FT et des facturations de charges locatives et d'hébergement informatique (76 K€ contre 84 K€ en 2014), ainsi qu'à des refacturations diverses pour 6 K€ (contre 13 K€ en 2014).

5.2. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2015 est une perte de 293 K€ contre une perte de 116 K€ au 31 décembre 2014.

Les principaux postes de charges externes se décomposent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Sous-traitance	443	596
Transport	357	408
Déplacements	130	179
Entretien et fournitures	190	211
Publicité	82	111
Loyers	251	258
Télécom	83	90
Personnel intérimaire	13	20
Honoraires et commissions	430	442
Assurances	92	75
Divers	36	55
Total	2 107	2 445

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2015 est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 76 K€ (comme en 2014).

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice 2015 est le suivant :

KPMG Audit IS	
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	45
Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	
Total	45

5.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2015 est une perte de 41 K€ contre une perte de 73 K€ en 2014.

5.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2015 est une perte de 31 K€ contre une perte de 12 K€ pour l'exercice précédent.

5.5. SITUATION FISCALE DE LA SOCIÉTÉ

Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés cumulés s'élèvent à 18 479 K€ au 31 décembre 2015 contre 18 405 K€ au 31 décembre 2014.

6. FACTEURS DE RISQUES

6.1. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2015, il reste 2 268 K€ de dettes remboursables sur 4 ans (contre 2 338 K€ au 31/12/2014), étant rappelé que la société a bénéficié d'une modification de son plan de continuation prévoyant, d'une part, le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019, d'autre part, le report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016 au 15 mai 2019 (cf. § Modification du plan de continuation ci-dessus).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2016.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit auprès du factor est utilisée à hauteur de 2 404 K€ au 31 décembre 2015 (contre 2 567 K€ au 31/12/2014).

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

6.2. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

6.3. RISQUE DE TAUX

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

6.4. RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit s'élève à 424 K€ (contre 618 K€ au 31/12/2014).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

7. AUTRES ÉLÉMENTS

7.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 80 K€ (contre 81 K€ en 2014).

7.2. EFFECTIF

	31/12/2015	31/12/2014
Cadres et assimilés cadres	35	38
Techniciens	24	22
Ouvriers et employés	4	7
Total	63	67

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

7.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés se composent des éléments suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Indemnités de fin de carrière (1)	379	374
Cautions Société Générale	30	30
Nantissements sur titres	10	10

(1) dont concernant les dirigeants : 19 K€ (comme en 2014).

Le montant de l'encours factor non garanti s'élève à 155 K€ au 31 décembre 2015 contre 83 K€ au 31 décembre 2014.

Concernant les engagements reçus, il est rappelé que le plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE prévoyait un montant total d'apports de 1 940 K€ via la FINANCIERE TONNA, dont 1 640 K€ par la société FINANCIERE PONTOISE, 200 K€ par la fratrie PETIT et 100 K€ par la société ACET SRL, et dont 1 200 K€ étaient destinés à une augmentation de capital réservée à la société FINANCIERE TONNA, laquelle n'a pu être réalisée, ce montant ayant cependant été apporté en compte courant (cf. communiqués des 6 et 30 mars 2009).

Les engagements financiers souscrits dans le cadre du plan de continuation ont été réalisés pour un montant de 1 695 K€, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'étant engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation et à verser le solde de 245 K€ au fur et à mesure des besoins en fonds de roulement de TONNA ELECTRONIQUE.

Par ailleurs, le groupe FINANCIERE PONTOISE a soutenu la société TONNA ELECTRONIQUE par du crédit fournisseur au delà de l'engagement souscrit dans le cadre du plan de redressement (1 429 K€ au 31 décembre 2015 au lieu des 400 K€ prévus au plan).

Enfin, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2016.

Médailles du travail

La société n'a constaté aucune provision pour le risque lié au passif des médailles du travail, cette obligation n'étant prévue ni par la convention collective, ni par un accord d'entreprise et ne résultant d'aucun usage.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

7.4. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

FINANCIERE PONTOISE

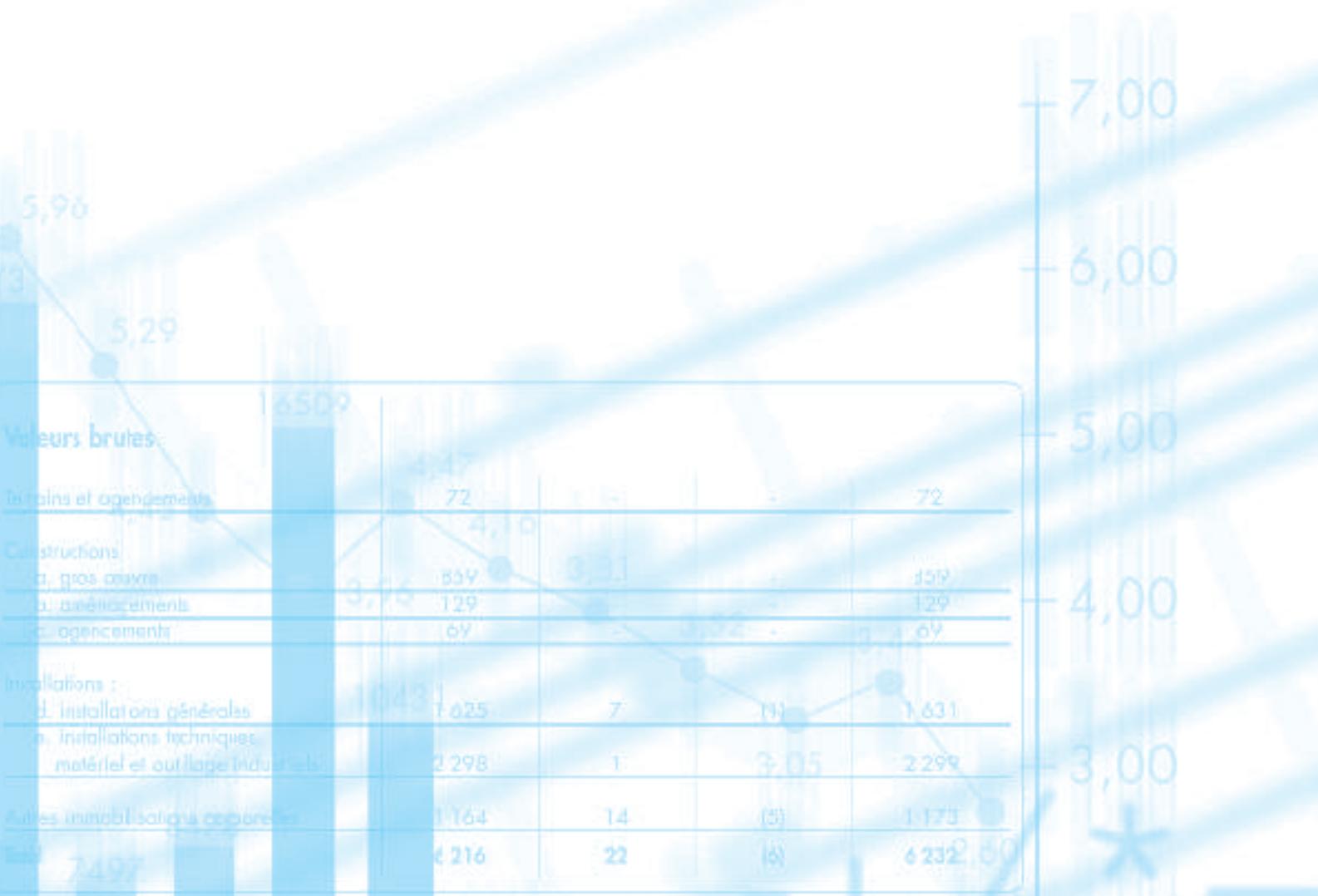
Société par actions simplifiée au capital de 490 000 euros
Siège social: 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE
420 988 305 R.C.S. TROYES

7.5. ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

La société FINANCIERE PONTOISE a obtenu le 28 janvier 2016 un plan d'étalement sur 36 mois des dettes fiscales et sociales des entités du groupe. La part des dettes de la société TONNA ELECTRONIQUE restant à régler au titre du plan CCSF s'élève à 67 K€, outre une créance de l'URSSAF Lorraine de 33 K€ non reprise au plan CCSF et qui a fait l'objet d'un échéancier expirant en mars 2017.

La société a pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016, bénéficiant d'une avance de 74 K€.

Par ailleurs, la société a obtenu l'autorisation de renouveler pour les périodes du 1er janvier au 31 mars 2016 puis du 1er avril au 30 juin 2016 les mesures d'activité partielle mises en place au sein des ses établissements de Reims et Fameck.



	2015	2014	2013	2012
Valeurs brutes:				
Matières et approvisionnements	16502	1447	1322	72
Constructions				
a. gros œuvre	3,76	534	3,21	359
b. aménagements	1,16	129	1,16	129
c. agencements	0,91	69	0,92	69
Installations:				
a. installations générales	1,43	7,025	7,11	7,22
b. installations techniques				
matériel et outillage industriel	2,298	1	3,05	2,299
Autres immobilisations incorporelles	0,64	14	(5)	1,173
Total immobilisations incorporelles	4,216	22	10	6232,89
Total immobilisations incorporelles	7,197	8,5247	8,301	7,001

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNA ELECTRONIQUE – société anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- le changement de méthode concernant les frais de développement comme exposé au paragraphe 3.3
- l'existence d'une incertitude relative à la continuité de l'exploitation, comme présentée aux paragraphes 3.2 et 6.1
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant aux paragraphes 2.2 et 4.11
- les dettes sociales et fiscales du troisième trimestre 2013 qui ont fait l'objet d'un plan d'étalement, comme indiqué aux paragraphes 2 et 7.5

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2015 (cf. note 3.2 de l'annexe). L'instabilité des marchés de l'équipement audiovisuel ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent à nouveau cette année des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce.

- Comme indiqué ci-dessus, la note 3.2 de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

- La société constitue des dépréciations des stocks et des créances clients selon les modalités décrites dans les notes respectives 3.4.b et 3.4.c de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels n'appellent pas d'observation de notre part.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons :

- que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce
- qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales

Paris La Défense, le 27 avril 2016
KPMG Audit IS
Claire Gravereau
Associée

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société TONNA ELECTRONIQUE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du code de commerce.

Paris La Défense, le 27 avril 2016

KPMG Audit IS

Claire Gravereau

Associée

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Management fees facturés par FINANCIERE PONTOISE (société détentrice de la société FINANCIERE TONNA, actionnaire majoritaire de TONNA ELECTRONIQUE, et présidée par Monsieur Bruno PROUST également président-directeur général de TONNA ELECTRONIQUE).

La SA TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2015. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE.

A ce titre une charge est comptabilisée à hauteur de 20 000 euros hors taxes au 31 décembre 2015.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 16 décembre 2015, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST (président du conseil d'administration).

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie pour cette convention dans la mesure où elle a été facilement reconduite sur l'exercice 2015, dans la continuité de la convention déjà autorisée et appliquée au titre des exercices antérieurs.

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Non rémunération du compte courant avec FINANCIERE TONNA (société actionnaire majoritaire de TONNA ELECTRONIQUE) :

Au 31 décembre 2015, le compte courant est non rémunéré et présente un solde créditeur de 1 212 503,71 euros. Son remboursement est conditionné au règlement préalable de l'ensemble des dettes figurant au passif du bilan de la société TONNA ELECTRONIQUE.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 mai 2008.

Personnes intéressées : Monsieur Bruno PROUST (président-directeur général), Monsieur Patrice PETIT (directeur général délégué), Monsieur Thierry PETIT et Monsieur Franck TONNA (administrateurs).

Paris La Défense, le 27 avril 2016
KPMG Audit IS
Claire Gravereau
Associée

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Approbation des comptes annuels de l'exercice
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoirs en vue des formalités légales



**PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 JUIN 2016**

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par une perte de 89 096,25 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 dudit code s'élevant à un montant global de 11 233,23 euros.

Elle donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 89 096,25 euros, sur les sommes figurant au compte "Report à nouveau".

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

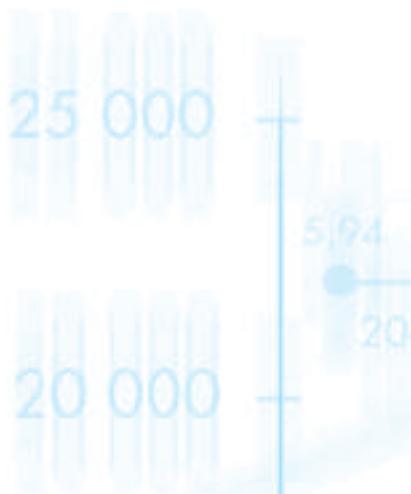
QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi relatifs aux résolutions qui précédent.



RAPPORT ANNUEL 2015

- + / * =



TONNA ELECTRONIQUE

Société anonyme au capital de 7 196 432 euros

Siège social : 36, avenue Hoche - 51100 REIMS

324 165 521 R.C.S. REIMS - SIRET : 324 165 521 0018

Tél. : 03 26 05 50 50 - Fax : 03 26 05 50 95

www.tonna.com